

FORMATIONS 2025



Crédit Photo : Merci à Sylvain C. inspecteur CONSUEL



Courants forts :

NF C 15-100

IRVE

Mise en sécurité : Loi ALUR

Colonnes électriques :

NF C 14-100

Habilitation électrique :

NF C 18-510

Courants faibles :

Réseaux de communication

Partenaires

Organisations Professionnelles représentées au conseil d'administration du CONSUEL



FEDELEC
PROFESSIONS ÉLECTRICIENS ÉLECTRONICIENS

Fédération nationale des professionnels Indépendants de l'Electricité et de l'Electronique



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES INTÉGRATEURS ÉLECTRICIENS

Fédération Française des Intégrateurs Electriciens



Fédération Nationale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production du Bâtiment



Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment



Syndicat des entreprises De génie électrique et climatique

Les Organisations Professionnelles sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches de formation.

Organismes de formation partenaires du CONSUEL

Life Is On

Schneider
Electric



jesuisprojemeforme.com[®]
UNION DES ARFAB



Partenaires



Édito

Chers professionnels électriciens,

Parce que la montée en compétences des installateurs est essentielle au développement d'une entreprise, CONSUEL vous accompagne dans le maintien et le développement de vos connaissances et compétences professionnelles.

Pour ce faire, nos modules de formation, **en présentiel** mais également **en classe virtuelle**, abordent les thématiques propres à votre métier :

Courants forts

- **Évolutions de la norme NF C 15-100** 
- **Mise en sécurité des installations électriques** existantes des bâtiments d'habitation (loi ALUR)
- **Mise en sécurité des installations électriques des parties communes** des bâtiments d'habitation existants 
- **Norme NF C 14-100 (Édition 2024)** : Ouvrages de colonnes électriques : **« Installations de branchement à Basse Tension »**
- **Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE)** : Formation qualifiante niveau 1, installation et mise en service
- **Habilitation électrique** « Prévention du risque » (NF C 18-510 de 2012 et ses amendements A1 (2020) et A2 (2023)). Tout employeur doit habilitier ses salariés des lors que ceux-ci interviennent sur ou à proximité d'une installation électrique 

Courants faibles

- Réception et de distribution des signaux audiovisuels - Réseaux de communication

Nos modules de formation sont dispensés sur tout le territoire par des professionnels dotés d'une expérience terrain significative.

Trois modules d'e-learning gratuits (durée 20'), sont mis à votre disposition sur notre site <https://www.consuel.com/nos-services-aux-professionnels/#formation> :

- La loi ALUR,
- Les principales non-conformités relevées sur site en référence à la NF C 15-100
- Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Ces modules vous apportent rapidement des informations sur les points essentiels de ces thèmes.

Nous vous invitons à les utiliser, ils ont été réalisés pour vous.

Nos équipes restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Charte qualité

Engagements pour la satisfaction client

Le service Formation du CONSUEL a été mis en place suite à la forte demande des professionnels électriciens soucieux de perfectionner leurs méthodes de travail par la mise à jour de leurs connaissances.

L'équipe Formation est constituée de 43 formateurs qualifiés et riches d'expériences sur le terrain et de 4 assistants dédiés à la gestion administrative et logistique. Elle s'engage par cette charte à satisfaire aux exigences qualité pour garantir un service à la hauteur des attentes des stagiaires.

4 engagements



COmité **N**ational pour la **S**écurité des **U**sagers de l'**É**lectricité
Association de « loi 1901 » et organisme reconnu d'Utilité Publique,
réfèrent incontestable en matière de sécurité électrique.

Quelques dates...

1964 / Origine

A l'origine, la filière électrique et quelques groupements de consommateurs s'inquiètent de l'insuffisance de la qualité d'un grand nombre d'installations électriques. De son côté, EDF voyait un intérêt à créer une frontière claire entre l'installation électrique et le réseau de distribution. C'est ainsi que l'idée de créer une association indépendante, tripartite, est née en 1964. La mission de CONSUEL : mettre en œuvre toutes les études et actions en vue d'assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens.

1972 / Officialiser

Des sinistres majeurs poussent rapidement les pouvoirs publics à officialiser le dispositif par la publication du décret interministériel de 1972, en étendant l'intervention de CONSUEL à toutes les installations neuves pour les logements et les locaux à réglementation particulière (LRP). L'attestation de conformité devient obligatoire.

2001 / Rénovations

Le décret est modifié, il étend le dispositif aux rénovations des installations électriques avec mise hors tension et sur la base du volontariat l'étend aux installations mises en sécurité.

2010 / Production

Le décret est de nouveau modifié. Il étend le dispositif aux installations de production d'électricité, notamment photovoltaïque et installations extérieures.

2021 / Mobilité électrique

Le décret du 4 mai 2021 portant modification du décret no 2017-26 du 12 janvier 2017 (Article 23), impose la fourniture d'attestation de conformité CONSUEL pour l'installation des bornes de recharge de véhicules électriques.

Quelques chiffres...



Plus de 25 000
Installateurs nous font
confiance



200
Inspecteurs et techniciens
sur le terrain



900 000
Attestations de Conformité
visées par an



14
Centres de formation
en Métropole et dans les DOM



43
Formateurs qualifiés



+450
Journées de formation
assurées par an



+2 200
Stagiaires formés par an

L'importance de se former

Votre métier évolue en permanence, la réglementation change, les technologies avancent...

Nos formations prennent en compte les évolutions techniques, économiques et normatives. D'une formation courte et ponctuelle, trouvez simplement la réponse à vos besoins de formations.

Des manières variées de se former

Des formations en présentiel et en classe virtuelle. Ces différentes solutions permettront de répondre au mieux à vos besoins :



LE PRÉSENTIEL

pour allier théorie et pratique, optimiser les échanges et l'interactivité avec le reste du groupe et le formateur, expert en son domaine.



LA CLASSE VIRTUELLE

pour suivre une formation sans se déplacer, avec la même qualité d'échanges et d'interaction.

Nos formations présentielles peuvent être réalisées :

EN INTRA-ENTREPRISE



- La formation est dédiée aux collaborateurs d'une même société : faire monter en compétences ensemble vos collaborateurs favorisera la cohésion d'équipe !
- Si la thématique le permet, ces formations peuvent être réalisées chez vous. Le formateur se déplace avec tout le matériel nécessaire.
- Un tarif de groupe vous est proposé.

EN INTER-ENTREPRISES



- Pour rencontrer d'autres professionnels et s'enrichir de l'expérience de chacun.
- Une tarification individuelle est proposée.
- Les formations ont lieu dans nos directions régionales ou peuvent être délocalisées.

Des formations sur mesure

Comprendre votre besoin



Afin d'accompagner au mieux vos projets, nous mettons en place des formations personnalisées qui intègrent vos objectifs, le niveau d'expertise souhaité et vos impératifs (thèmes, lieu, nombre de personnes, et dates).

Des réponses adaptées

Ces formations s'adressent aussi bien aux bureaux d'études, installateurs, services maintenance et exploitants. Selon les objectifs de la formation et vos contraintes, nous pouvons mettre en place des formations en présentiel comme en classe virtuelle.

Se former en présentiel

Nos formations comportant une partie pratique permettent aux stagiaires un maximum de manipulation sur nos plateformes pédagogiques

Nos formations peuvent avoir lieu dans :

- Nos 14 directions régionales
- Sur votre site



Le financement de vos formations

Financement par les OPCO

Tout client a la possibilité de demander une prise en charge de sa formation par un OPCO : Opérateur de compétences. Il existe 11 Opérateurs de compétences. Trouvez votre OPCO sur le site :

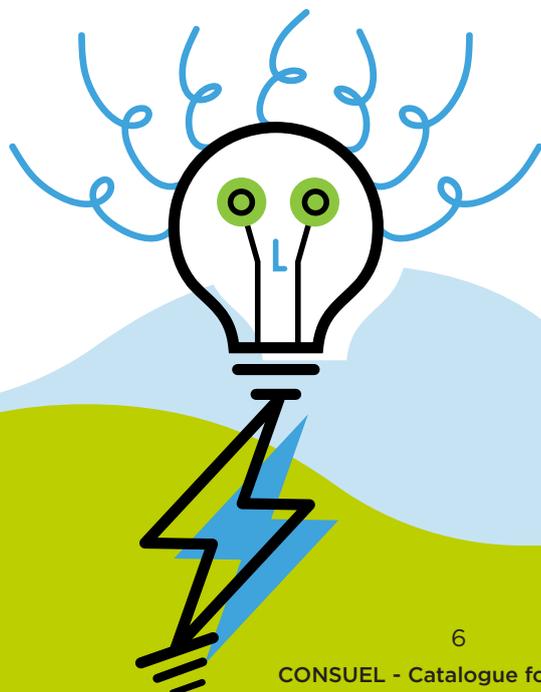
<https://travail-emploi.gouv.fr/les-operateurs-de-competences-opco>



N'hésitez pas à vous rapprocher de l'organisme qui vous concerne pour obtenir plus d'informations.

Pour une prise en charge de votre formation par l'OPCO auquel vous êtes rattachés, voici la procédure :

Process de prise en charge de demande



Avant la formation

Au moins 4 semaines avant la formation, faites votre demande de prise en charge par une convention de formation

1 Il faut envoyer à votre OPCO la convention de formation que nous vous retournerons après réception du bulletin d'inscription (accompagné du paiement de la formation).

Ce document comportant des clauses contractuelles obligatoires doit être signé **avant** la formation par les deux parties même si certains OPCO ne demandent ce document qu'à l'issue de la formation.

2

Votre OPCO analyse la demande

3

L'OPCO émet par écrit un avis favorable ou défavorable

Attention, cette étape peut prendre quelques jours à quelques semaines.

Après la formation

Envoyez à votre OPCO les éléments justificatifs fournis par CONSUEL :

1

- la feuille de présence
- la facture acquittée
- le certificat de réalisation.

Remboursement de la formation

2

Le financement de la formation intervient après la prestation. Dans la plupart des cas, vous réglez la formation, puis vous vous faites rembourser. Certains OPCO règlent directement le montant financé à l'organisme de formation. Dans tous les cas il ne peut avoir lieu que lorsque le dossier est complet.

Sommaire

Mobilité électrique
Formation qualifiante niveau 1



INSTALLATION ET MISE EN SERVICE des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) - P1
Formation qualifiante niveau 1 du **CONSUEL**



p. 11

Colonnes électriques



APPROCHE ADMINISTRATIVE: Ouvrages de Colonnes Électriques

p. 13

NF C 14-100 : Maîtrise des règles fondamentales Bâtiments Collectifs Neufs et Existants – Ouvrages de Colonnes Électriques

p. 14

DOSSIER DE BRANCHEMENT : Modification ou rénovation des colonnes électriques – Module chargé d'affaires - **Formation qualifiante QUALIFELEC**



p. 15

AUTOCONTRÔLE : Modification ou rénovation des colonnes électriques – Module technique installateur - **Formation qualifiante QUALIFELEC**



p. 16

Sécurité des installations électriques existantes



MISE EN SECURITE LOI ALUR

Installations électriques des logements existants

p. 18

Mention Sécurité Électrique Habitat + FORMATION À DISTANCE



p. 19

MISE EN SÉCURITÉ

Installations électriques des logements existants + pratique du pass sur site



p. 20

MISE EN SECURITÉ INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES PARTIES COMMUNES des bâtiments d'habitation existants

p. 21

Conformité des installations neuves et entièrement renovées



EVOLUTION DE LA NORME NF C 15-100 (ÉDITION 2024) - Règles d'installation relatives aux bâtiments à usage d'habitation



p. 23

**Consolidation
des
connaissances**
(installations
électriques
neuves et
existantes)



ÉVOLUTIONS DE LA NORME NF C15-100 ET MISE EN SÉCURITÉ

Installations électriques des locaux à usage d'habitation



p. 25

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION

ÉLECTRIQUE B1 - B2 - BC - BR : Exécutant, Chargé de travaux, de consignation et d'intervention électrique
3 jours

p.27

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE B1 - B2 - BC - BR : Exécutant, Chargé de travaux, de consignation et d'intervention électrique

p.28

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION

ÉLECTRIQUE B0-H0-HOV : Exécutant et Chargé de chantier : Travaux d'ordre non électrique

p. 29

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION

ÉLECTRIQUE BS : Chargé d'intervention élémentaire (remplacement et raccordement)

p. 30

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS : Chargé d'intervention élémentaire (remplacement et raccordement)

p. 31

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION

ÉLECTRIQUE BS - BE MANŒUVRES : Chargé d'intervention élémentaire Chargé d'opération spécifique de manœuvres

p. 32

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS - BE MANŒUVRES : Chargé d'intervention élémentaire Chargé d'opération spécifique de manœuvres

p. 33

**Habilitation
électrique**



**Courants
Faibles - Câblage
résidentiel
Voix Données
Image (V.D.I)**



COURANTS FAIBLES

Réception et distribution des signaux audiovisuels & Réseaux de communication dans le résidentiel

p. 35

Mobilité électrique

Formation qualifiante niveau 1





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens

PRÉ-REQUIS

- Niveau d'étude :
CAP (minimum) / Bac Pro
- Connaissance de base en électricité basse tension
- Evaluation en amont

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Matériels constructeurs (bornes de charge, cordons, prises, appareil de test...)
- Démonstrations pratiques :
Raccordement, test et mise en service d'une borne
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paper board
- Vidéo projecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QCM Validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation
- Attestation de réussite* permettant de demander la qualification IRVE (niveau 1) auprès d'un organisme accrédité

* Sous condition d'obtention de la note minimale, 14/20 lors de la validation des acquis



350€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

1 525€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

INSTALLATION ET MISE EN SERVICE **des Infrastructures de Recharge** **de Véhicules Electriques (IRVE) - P1**

Formation qualifiante niveau 1

IRVE : 1 jour - 7 heures



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux du marché du véhicule électrique et des IRVE
- Identifier les besoins liés aux types de véhicule, à leur exploitation et aux installations électriques des clients
- Identifier les normes, les types d'architectures, connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,
- Identifier les réglementations en vigueur,
- Identifier les exigences de sécurité propres aux infrastructures de recharge de VE,
- Déterminer les composants nécessaires à l'adaptation de l'installation électrique,
- Mettre en œuvre, tester et mettre en service la borne de recharge.

PROGRAMME

Savoirs théoriques (70%)

1. Aperçu du marché du véhicule électrique et des Infrastructures de recharge

2. Caractéristiques principales des bornes de charges et des véhicules

- Fonctionnement d'un véhicule électrique
- Spécificités de la charge d'un véhicule électrique

3. Cadre législatif et réglementaire des IRVE

4. Présentation des différents matériels disponibles

- Modes de charge et types de prises

5. Adaptation de l'installation électrique chez le client

- Règles de mise en œuvre
- Diagnostic de l'installation électrique existante

6. Tester et faire la recette de l'installation

Partie pratique (30%)

7. Paramétrage et mise en service des bornes chez le client

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

Colonnes électriques





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Toute personne réalisant des traitements administratifs pour des dossiers de branchements collectifs à destination d'un GRD-ELD

PRÉ-REQUIS

Aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paper board
- Vidéo projecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QCM Validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



300€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

1 525€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

APPROCHE ADMINISTRATIVE

Ouvrages de Colonnes Électriques

Administratif C.E. (1 jour - 7 heures)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Maîtriser la démarche administrative d'élaboration d'un dossier de branchement collectif pour le présenter à un GRD-ELD*
- Appréhender les règles d'interventions et de sécurité à l'approche des ouvrages de colonnes électriques

PROGRAMME

Architecture des ouvrages de colonnes électriques

- Branchements - Raccordements au réseau
- Différents types de schémas d'ouvrages intérieurs
- Notions administratives de la norme NF C 14-100 :
 - Les règles en vigueur
 - Les prescriptions techniques du matériel employé
 - Le génie civil

Dossier de Branchement

- Constitution d'un dossier de branchement collectif en neuf ou en renouvellement
- Colonne provisoire
- Les documents NF C 14-100 à utiliser
- La validation du dossier par un GRD-ELD
- Présenter un dossier à un GRD-ELD

Bonnes pratiques de mise en œuvre

- Sécurité des intervenants
- Autorisation d'accès aux ouvrages
- Limite de prestation - Dossier de Branchement
- Colonne provisoire
- Processus d'intervention

*GRD = Gestionnaire Réseau de Distribution

*ELD = Entreprise Locale de Distribution

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Personnel technique ou ingénierie intervenant dans la conception et/ou l'installation d'ouvrages de colonnes électriques NF C 14-100

PRÉ-REQUIS

Notions sur les règles fondamentales des installations de colonnes électriques et des exigences techniques de la NF C 14-100

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporamas - Vidéos - Animations
- Support de formation
- Présentation et utilisation des logiciels constructeurs / notes de calculs

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



600€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

2 650€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

NF C 14-100

Maîtrise des règles fondamentales

Bâtiments Collectifs Neufs et Existants

Ouvrages de Colonnes Électriques

NF C 14-100 (2 jours - 14 heures)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure d'utiliser la norme dans son approche théorique. Ils seront en mesure d'appréhender ou se perfectionner sur les dernières évolutions de la norme NF C 14-100 et leurs impacts sur la réalisation des installations électriques d'ouvrages de colonnes électriques (neufs & existants).

PROGRAMME

Norme NF C 14-100 : Structure

- Textes associés, chapitres, tableaux
- Domaine d'application et objet
- Définitions
- Maîtrise d'ouvrage des travaux de branchement
- Conception des branchements
- Dimensionnement
- Courant admissible
- Chute de tension
- Cadre Législatif & Règlementaire des IRVE
- Dernières évolutions Juillet 2021

Références normatives & réglementaires

Composition d'un ouvrage de colonne électrique

- Liaison au réseau
- Canalisations collectives
- Dispositions particulières aux IRVE
- Dérivations individuelles
- Appareils de contrôle et de commande
- Circuit de communication du branchement
- Vérification et mise en service des installations

Sujets libres :

Attestations de conformité CONSUEL
(Impact pour la mise sous tension du point de livraison)

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personnel technique ou ingénierie intervenant dans la conception et/ou l'installation d'ouvrages de colonnes électriques NF C 14-100

PRÉ-REQUIS

Connaissances approfondies sur les exigences techniques de la norme NF C 14-100 et les règles fondamentales des installations de colonnes électriques. Chaque stagiaire doit être équipé d'une calculatrice

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporamas - Vidéos - Animations
- Support de formation
- Présentation et utilisation des logiciels constructeurs / notes de calculs

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation
- Attestation de réussite*, nécessaire pour l'obtention de la qualification mention « colonnes montantes électriques » auprès de QUALIFELEC

* Sous condition d'obtention de la note minimale 14/20 lors de la validation des acquis



900€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

4 500€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

DOSSIER DE BRANCHEMENT

Modification ou rénovation des colonnes électriques - Module chargé d'affaires

Formation qualifiante **QUALIFELEC**

Branchement C.E. (3 jours - 21 heures)



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Constituer un Dossier de Branchement (Travaux Neuf ou Renouvellement) conforme à la NF C 14-100 avec l'ensemble des notes de calculs et documents nécessaires en vue d'une validation par un GRD/ELD*
- Définir les précautions d'usage sécuritaire pour réaliser l'étude et les travaux sur des ouvrages collectifs intérieurs (colonnes électriques, locaux techniques, etc...)

PROGRAMME

Architecture des Ouvrages de Colonnes Électriques

- Branchements - Raccordements au réseau
- Architecture des ouvrages
- Règles de dimensionnement
- Notions administratives de la norme NF C 14-100 :
 - Règles en vigueur
 - Prescriptions techniques du matériel employé

Dossier de Branchement

- Constitution d'un dossier de branchement en neuf et en cas de renouvellement
- Colonne provisoire - schéma, dimensionnement
- Les documents NF C 14-100 à utiliser
- Les étapes « clés » facilitant la validation du dossier par le GRD-ELD*
- Présenter un dossier à un GRD-ELD*

Bonnes pratiques de mise en œuvre

- Sécurité des intervenants
- Autorisation d'accès aux ouvrages
- Limite de prestation - Dossier de Branchement
- Colonne provisoire
- Processus d'intervention

*GRD = Gestionnaire Réseau de Distribution

*ELD = Entreprise Locale de Distribution

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Electriciens intervenant dans la réalisation des installations neuves et/ou existantes de colonnes électriques NF C 14-100

PRÉ-REQUIS

- Connaissance des exigences techniques de la NF C 14-100 et des règles fondamentales des installations de colonnes électriques
- Chaque stagiaire devra se présenter avec ses EPI

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporama - Vidéos - Animations
- Support de formation
- Présentation de matériels d'ouvrages neufs et existants

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur
- Outillage spécifique d'intervention
- EPI

ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances en cours de formation par des quiz
- Évaluation des acquis en fin de session, sous forme de QCM

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation
- Attestation de réussite*, nécessaire pour l'obtention de la qualification mention « colonnes montantes électriques » auprès de QUALIFELEC

* Sous condition d'obtention de la note minimale, 14/20 lors de la validation des acquis



625€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

3 000€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

AUTOCONTRÔLE

Modification ou rénovation des colonnes électriques - Module technique installateur

Formation qualifiante **QUALIFELEC**

Autocontrôle C.E. (2 jours - 14 heures)



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Réaliser un autocontrôle des ouvrages intérieurs d'un branchement électrique suivant NF C 14-100
- Mettre en pratique les précautions d'usage sécuritaire pour réaliser des travaux sur des ouvrages de colonnes électriques

PROGRAMME

Rappel sur la norme NF C 14-100

- Rappel théorique du rapport d'autocontrôle de la NF C 14-100
- Approche et notions techniques - règles de dimensionnement avec notes de calculs
- Présentation de matériels d'ouvrages collectifs intérieurs neufs et existants (enveloppe en bois, métallique, synthétique, Kit de réhabilitation de colonnes « Solution universelle », etc.)
- Adéquation entre les points de vérification du rapport d'autocontrôle et les relevés « terrain »

Bonnes pratiques de mise en œuvre

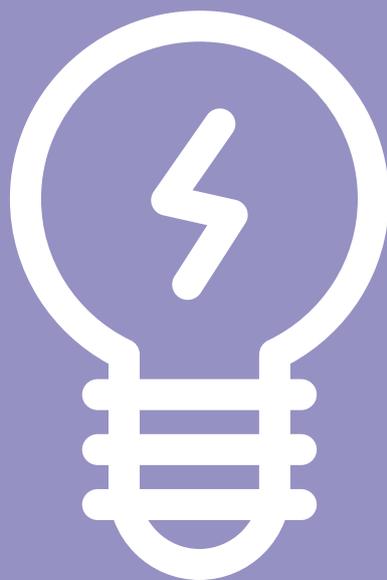
- Sécurité des intervenants
- Rappel des règles d'autorisation d'accès
- Limite de prestation - Dossier de branchement
- Processus d'intervention
- Exercices pratiques :
- Murs d'essais ou maquettes
- Rapport d'autocontrôle
- Manipulation d'outillages spécifiques pour intervenir sur des ouvrages de colonnes électriques

Rappel des fondamentaux sécuritaires

- Manipulations et utilisations des EPI
- La sécurité des intervenants

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

Sécurité des installations électriques existantes





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Rapport PASS

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



300€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

1 320€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

MISE EN SÉCURITÉ

Installations électriques des logements existants



Loi ALUR

MES - Loi ALUR : 1 jour - 7 heures

(Mention Sécurité Electrique Habitat - QUALIFELEC)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans, et seront capables d'identifier et de formaliser dans un rapport (le PASS) les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité.

PROGRAMME

Réglementation liée à la location des logements existants

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Équivalences attestation CONSUEL / Rapport de diagnostic
- Opportunité pour les professionnels
- Exigences minimales (6 points de sécurité)

Responsabilité des acteurs

- Responsabilité conjointe - Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

Aspects théoriques - Grille d'évaluation PASS*

Présentation du rapport PASS

Exigences techniques minimales :

- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

Attestation de conformité CONSUEL

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

Qualification professionnelle

QUALIFELEC : Mention SEH, Sécurité Electrique Habitat

Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)

* PASS, un nouvel outil objectif d'aide à la détermination des justes travaux à réaliser.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 4 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

Disposer de :

- Un ordinateur avec un microphone et une caméra
- Une bonne connexion Internet
- Un environnement calme pour suivre la formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Rapport PASS

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Logiciel de visio conférence
- Application participative

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Attestation de présence
- Rapport de connexion
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

MISE EN SÉCURITÉ

Installations électriques des logements existants

Loi ALUR

MES - Loi ALUR : 2 demi-journées de 3h30

(Mention Sécurité Electrique Habitat - QUALIFELEC)



FORMATION À DISTANCE



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans, et seront capables d'identifier et de formaliser dans un rapport (le PASS) les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité.

PROGRAMME

Réglementation liée à la location des logements existants

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Équivalences attestation CONSUEL / Rapport de diagnostic
- Opportunité pour les professionnels
- Exigences minimales (6 points de sécurité)

Responsabilité des acteurs

- Responsabilité conjointe - Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

Aspects théoriques - Grille d'évaluation PASS*

Présentation du rapport PASS

Exigences techniques minimales :

- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

Attestation de conformité CONSUEL

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

Qualification professionnelle

QUALIFELEC : Mention SEH, Sécurité Electrique Habitat

Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)

* PASS, un nouvel outil objectif d'aide à la détermination des justes travaux à réaliser.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



250€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Rapport PASS

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



Tarif INTRA

1 980€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

MISE EN SÉCURITÉ

Installations électriques des logements existants + Pratique du PASS* sur site

INTRA

MES 1,5 ALUR : 1,5 jours - 10,5 heures



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'analyser l'état de l'installation électrique d'un logement et de détecter les anomalies de sécurité à corriger pour assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens.

PROGRAMME

Réglementation liée à la location des logements existants

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Équivalences attestation CONSUEL / Rapport de diagnostic
- Opportunité pour les professionnels
- Exigences minimales (6 points de sécurité)

Responsabilité des acteurs

- Responsabilité conjointe - Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

Aspects théoriques - Grille d'évaluation PASS*

Présentation du rapport PASS

Exigences techniques minimales :

- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

Attestation de conformité CONSUEL

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

Qualification professionnelle

QUALIFELEC : Mention SEH, Sécurité Electrique Habitat

Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)

Mise en situation pratique :

- Analyse des points de sécurité électrique dans un logement
- Remplissage du rapport PASS*

**PASS, un nouvel outil objectif d'aide à la détermination des justes travaux à réaliser.*

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes.

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama et échanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quiz et des exercices
- Chaque stagiaire recevra un support de formation

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

QCM de fin de session

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation

MISE EN SÉCURITÉ des Installations électriques des parties communes des bâtiments d'habitation existants

MES – Parties communes : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront les règles techniques de mise en sécurité des installations électriques des parties communes des bâtiments d'habitation existants

PROGRAMME

Etat des lieux

- Constat
- Dangers de l'électricité
- Mise en sécurité / Mise en conformité

Parties communes

- Généralités
- Locaux concernés / non concernés
- Aspects réglementaires - Référentiels
- Exigences techniques minimales de sécurité
 - AGCP accessible aux personnes autorisées
 - Dispositif différentiel adapté aux conditions de mise à la terre, risque de contacts indirects
 - Dispositif de protection contre les surintensités :
 - Type, adaptation calibre/ section
 - Absence de matériels vétustes ou inadaptés, risque de contacts directs
 - Cas particuliers : Matériel alimenté depuis les parties privatives
 - Sécurité électrique dans le logement et les parties communes des immeubles collectifs d'habitation

Cas particuliers – Locaux à risque particulier

IRVE

- Approche Règlementaire
- Aspects Sécurité



300€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

1 320€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

Conformité des installations neuves et entièrement renovées





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens intervenant sur les installations électriques des locaux à usage d'habitation

PRÉ-REQUIS

Avoir les connaissances techniques de base sur les installations électriques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama et échanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quiz et des exercices
- Chaque stagiaire recevra un support de formation

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QCM de fin de session

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



300€ HT/stagiaire

(déjeuner et support de cours offert)

Tarif INTRA

1 320€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

EVOLUTIONS DE LA NORME NF C 15-100 (Édition 2024) Règles d'installation dans les bâtiments à usage d'habitation

NF C 15-100 2024 : 1 JOUR - 7 HEURES



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront les évolutions de la série des normes NF C 15-100 de 2024 et leurs impacts sur les règles de mise en oeuvre des installations électriques dans des parties privatives et communes des bâtiments d'habitation.

PROGRAMME

Introduction :

- Historique de la norme NF C 15-100
- Pourquoi une révision ?
- Objectifs de la formation

La série des normes NF C 15-100 de 2024

- Structure et articulations entre les différentes normes de la série
- Domaine d'application
- Date d'application

Evolutions impactant les règles d'installation électrique dans les bâtiments d'habitation (+ Rappels)

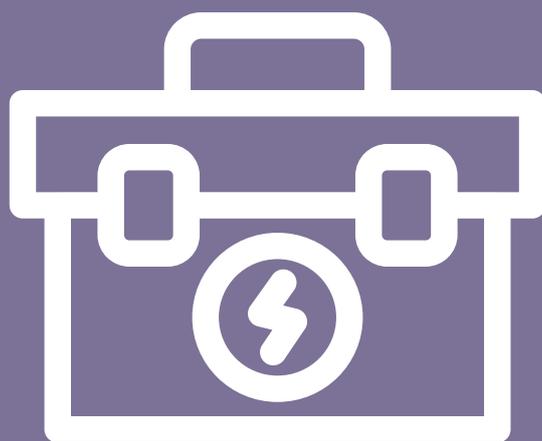
- Limites aval des installations
- Caractéristiques des conducteurs et câbles : Réaction au feu...
- Locaux contenant une baignoire ou une douche
- Installations électriques dans les bâtiments d'habitation
- Protection contre les contacts indirects : LEP, types de DDR...
- Circuits terminaux : prises USB, détecteurs d'arcs...
- Luminaires et installations d'éclairage
- Chauffage électrique
- Distribution électrique dans le logement
- Protection, commande, sectionnement & surveillance
- Raccordement d'une source de production (PV...) à l'installation électrique de consommation
- Protection contre les surtensions d'origine atmosphérique (parafoudres)
- Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE)
- Règles relatives aux emplacements spéciaux : piscines privées et autres bassins...
- Modes de pose et dimensionnement des canalisations électriques dans les parties communes et les services généraux

Attestation de conformité CONSUEL

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ?
- Autocontrôle des installations électriques

Consolidation des connaissances

(Installations électriques neuves
et existantes)





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Professionnels travaillant sur les installations électriques neuves et/ou sur la rénovation des installations existantes

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi les modules C 15-100 + LOI ALUR

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



300€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

1 320€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

ÉVOLUTIONS DE LA NORME NF C15-100 ET MISE EN SÉCURITÉ Installations électriques des locaux à usage d'habitation



NF C 15-100 & MES : 1 jour – 7 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront consolidé leurs connaissances sur :

- les règles de conformité des installations électriques neuves et entièrement rénovées dans les bâtiments d'habitation;
- Les règles de mise en sécurité des installations électriques existantes dans cette même catégorie de bâtiments.

PROGRAMME

Rappel et évolutions sur la conformité des installations électriques

Norme NF C 15-100 (2024)

- Caractéristiques des conducteurs et câbles : Réaction au feu...
- Locaux contenant une baignoire ou une douche
- Protection contre les contacts indirects
- Circuits terminaux
- Luminaires et installations d'éclairage
- Chauffage électrique
- Protection commande, sectionnement et surveillance
- Distribution électrique dans le logement
- Raccordement d'une source de production (PV...) à l'installation électrique de consommation
- Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE)
- Règles relatives aux emplacements spéciaux : piscines privées et autres bassins...
- Modes de pose et dimensionnement des canalisations électriques dans les parties communes et les services généraux

Rappel sur la sécurité électrique des logements existants

- Contexte réglementaire - Loi ALUR
- Référentiels
- Responsabilités
- Mise en conformité / Mise en sécurité
- Mesures compensatoires

Caractéristiques techniques de la mise en sécurité d'un logement

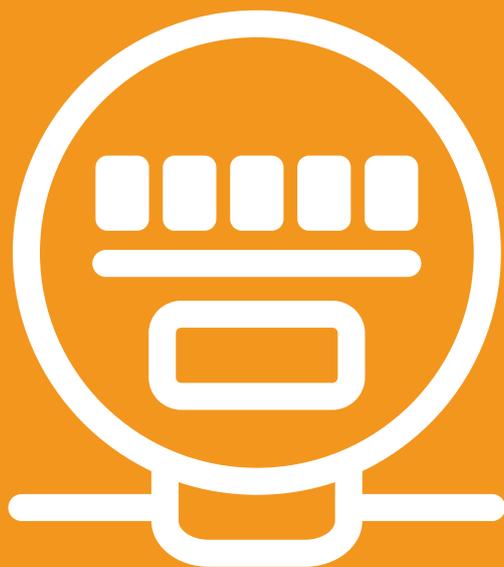
- 6 exigences techniques

Attestation de conformité CONSUEL

- Qualification professionnelle QUALIFELEC, mention Sécurité Electrique Habitat (SEH)
- Autocontrôle des installations

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

Habilitation électrique





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Professionnel électricien ou personne possédant des compétences en électricité basse tension résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle

PRÉ-REQUIS

Equipements de Protection Individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM* de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



660€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

3 350€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE B1 - B2 - BC - BR :

Exécutant, Chargé de travaux,
de consignation et d'intervention électrique
Norme NF C 18-510 et ses amendements A1 + A2

HABILITA° BR : 3 jours - 21 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront acquis les connaissances nécessaires de la réglementation en matière de sécurité électrique et des risques présents sur les installations et équipements électriques BT.

Ils pourront opérer en toute sécurité sur l'ensemble ou une partie d'une installation électrique en appliquant les consignes de sécurité liées aux consignations, aux interventions générales et aux travaux hors tension et au voisinage de pièces nues sous tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Sensibilisation aux risques électriques

- Accidents du travail - Dangers de l'électricité
- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Domaines de tension

Analyse du risque - Facteurs - Préparation du travail

Principes généraux de prévention

- Mesures de protection
- Protection collective et individuelle
- Consignation - Déconsignation
- Mise hors tension
- Équipements
- Procédures d'accès de suivi et de contrôle

Accidents et incendies d'origine électrique

- Conduite à tenir

Limites / Zones d'environnement

- Définitions
- Distances et zones
- Locaux d'accès réservés aux électriciens
- Distances et zones autour des canalisations isolées

Habilitation électrique

- Principes - Réglementation - NF C 18-510
- Formation - Suivi
- Symboles - Titre d'habilitation - Equivalences

Acteurs / Rôles

Interventions - Travaux - Intervenants

- Interventions BT

- . Définitions - Limites
- . Chargé d'intervention générale BR

- Travaux BT

- . Exécutant B1
- . Chargé de travaux B2
- . Chargé de consignation BC

* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personnel électricien possédant le même titre d'habilitation suite à une formation initiale

PRÉ-REQUIS

- Titre d'habilitation à présenter au formateur au début de la formation
- Equipements de Protection Individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension VAT)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM* de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



330€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

1 665€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE

B1 - B2 - BC - BR :

Exécutant, Chargé de travaux,
de consignation et d'intervention électrique

Norme NF C 18-510 et ses amendements A1 + A2

RECYCL BR : 1,5 jours - 10,5 heures

OBJECTIFS

Maintien des connaissances des stagiaires sur la réglementation et les règles de sécurité électrique relatives aux travaux et interventions sur les installations et les équipements basse tension.

A l'issue de la formation, les stagiaires pourront opérer en toute sécurité sur une installation électrique en appliquant les règles liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension et au voisinage de pièces nues sous tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Sensibilisation aux risques électriques

- Accidents du travail - Dangers de l'électricité
- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Domaines de tension

Analyse du risque - Facteurs - Préparation du travail

Principes généraux de prévention

- Mesures de protection
- Protection collective et individuelle
- Consignation - Déconsignation
- Mise hors tension
- Equipements
- Procédures d'accès de suivi et de contrôle

Accidents et incendies d'origine électrique

- Conduite à tenir

Limites / Zones d'environnement

- Définitions
- Distances et zones
- Locaux d'accès réservés aux électriciens
- Distances et zones autour des canalisations isolées

Habilitations électriques

- Principes - Réglementation - NF C 18-510
- Formation - Suivi
- Symboles - Titre d'habilitation - Equivalences

Acteurs / Rôles

Interventions - Travaux - Intervenants

- Interventions BT

- . Définitions - Limites
- . Chargé d'intervention générale BR

- Travaux BT

- . Exécutant B1
- . Chargé de travaux B2
- . Chargé de consignation BC

* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 10

PUBLIC VISÉ

Toute personne exécutant ou dirigeant des travaux d'ordre non électrique dans un local réservé aux électriciens ou dans un environnement électrique (peintures, agents de nettoyage, gardiens d'immeubles...)

PRÉ-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre ce stage

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM* de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



300€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

1 320€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE BO-HO-HOV :

Exécutant et Chargé de chantier :
Travaux d'ordre non électrique

Norme NF C 18-510 et ses amendements A1 + A2

HABILITA°BO : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les aspects techniques et réglementaires relatifs aux dangers de l'électricité
- Identifier les situations de risque électrique dans leur environnement de travail
- Connaître les précautions à prendre en présence d'un risque électrique pour réaliser leur travail en toute sécurité

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Notions essentielles d'électricité

- Effets du courant électrique
- Unité de mesures
- Isolants - Conducteurs
- Courant continu - Courant alternatif - Fréquence

Sensibilisation aux risques électriques

- Accidents du travail
- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Risque électrique
- Mesures de protection

Domaines de tension

Accidents d'origine électrique et incendies

- Conduite à tenir

Limites et zones d'environnement

- Environnement électrique - Voisinage - Zone de travail
- Pièce nue sous tension
- Distances et Zones

Habilitation électrique

- Textes réglementaires
- Principes généraux - Formation - Suivi
- Opérations dans l'environnement
- Acteurs
- Symboles - Titre d'habilitation

Protection collective / Protection individuelle

Exécutant de travaux d'ordre non électrique BO - HO - HOV

- Rôle, limites d'intervention
- Acteurs concernés par les travaux

Chargé de chantier de travaux d'ordre non électrique BO - HO - HOV

- Rôle, limites d'intervention
- Acteurs concernés par les travaux
- Documents et acteurs concernés par les travaux

* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personne non électricien de métier devant réaliser, sur des installations électriques BT et hors tension, des opérations simples (remplacement des fusibles, lampes, prises ou interrupteurs) : Gardiens d'immeubles, personnels d'entretien, agents de maintenance, plaquistes, peintres...

PRÉ-REQUIS

- Avoir des notions sur les risques électriques
- Équipements de Protection Individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension VAT)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM* de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



440€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

2 220€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS :

Chargé d'intervention élémentaire (remplacement et raccordement)

Norme NF C 18-510 et ses amendements A1 + A2

HABILITA° BS : 2 jours - 14 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront les connaissances nécessaires en matière de prévention du risque électrique selon la norme NF C 18-510 (Janvier 2012) et ses amendements A1 et A2. Ils pourront appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions de remplacement et de raccordement sur une installation électrique basse tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Notions essentielles d'électricité

- Effets du courant électrique
- Grandeurs électriques
- Matériels usuels d'une installation électrique

Sensibilisation aux risques électriques

- Accidents / Effets du courant électrique
- Opération dans l'environnement
- Acteurs - Généralités
- Risque électrique
- Domaines de tension
- Mesures de protection
- Mise en sécurité électrique
- Limites et zones d'environnement

Protection collective et individuelle

Habilitation électrique

- Principes généraux
- Symboles d'habilitation / Equivalences
- Titre d'habilitation

Intervention Basse Tension

- Définition - Limites
- Rôle des différents acteurs
- Chargé d'interventions BS
- Intervention chez un particulier
- Mise en sécurité d'un circuit - Mise hors tension
- Procédures de remplacement

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personne non électricien de métier devant réaliser, sur des installations électriques BT et hors tension, des opérations simples (remplacement des fusibles, lampes, prises ou interrupteurs) : Gardiens d'immeubles, personnels d'entretien, agents de maintenance, plaquistes, peintres...

PRÉ-REQUIS

Formation initiale BS
- Titre d'habilitation à présenter au formateur au début de la formation.
- Equipements de Protection Individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension VAT)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



220€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

1 320€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS :

Chargé d'intervention élémentaire
(remplacement et raccordement)

Norme NF C 18-510 et ses amendements A1 + A2

RECYCL BS : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

Maintien des connaissances des stagiaires sur la réglementation et les règles de sécurité électrique relatives aux interventions élémentaires sur les installations et les équipements basse tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Rappels

- Domaines de tension
- Grandeurs électriques
- Matériels usuels

Risque électrique - Mesures de protection

Protection individuelle et collective

Limites et zones d'environnement

Habilitation électrique - Titre d'habilitation

Intervention élémentaire

- Limites
- Rôle des différents acteurs
- Déroulement d'une intervention

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personne non électricien de métier devant réaliser sur des installations électriques BT :

- Des opérations simples (hors tension) telles que remplacement de fusibles, lampes, prise de courant, interrupteurs, accessoire de luminaire.
- Des manœuvres à proximité de pièce nues sous tension (Zone 4) Gardiens, employés d'immeubles, personnel affecté sur une résidence

PRÉ-REQUIS

- Avoir des notions sur les risques électriques
- Équipements de Protection Individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension VAT)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



440€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

2 220€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

PRÉPARATION INITIALE HABILITATION

ÉLECTRIQUE BS - BE Manœuvres :

Chargé d'intervention élémentaire -

Chargé d'opération spécifique de manœuvres

Norme NF C 18-510 et ses amendements A1 + A2

HABILITA° BS-BE M : 2 jours - 14 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront les connaissances nécessaires en matière de prévention du risque électrique selon la norme NF C 18-510 (Janvier 2012) et ses amendements A1 et A2.

Ils pourront appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions de remplacement et de raccordement ainsi qu'à la manœuvre de réarmement sur une installation électrique basse tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Notions essentielles d'électricité

- Effets du courant électrique
- Grandeurs électriques
- Matériels usuels d'une installation électrique

Sensibilisation aux risques électriques

- Accidents / Effets du courant électrique
- Opération dans l'environnement
- Risque électrique
- Domaines de tension
- Mesures de protection
- Mise en sécurité électrique
- Limites et zones d'environnement

Protection collective et individuelle Habilitation électrique

- Principes généraux
- Symboles d'habilitation / Equivalences
- Titre d'habilitation

Intervention Basse Tension

- Définition - Limites
- Rôle des différents acteurs
- Chargé d'intervention élémentaire BS
- Intervention chez un particulier
- Mise en sécurité d'un circuit - Mise hors tension
- Procédures de remplacement

Chargé d'opération spécifique BE Manœuvres

- Manœuvres : Exploitation / Consignation / Urgence
- Protection de l'opérateur BE Manœuvres
- Formation à la prévention pour les manœuvres
- Compétences requises

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

** Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.*

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personne non électricien de métier devant réaliser sur des installations électriques BT :

- Des opérations simples (hors tension) telles que remplacement de fusibles, lampes, prise de courant, interrupteurs, accessoire de luminaire
- Des manœuvres à proximité de pièce nues sous tension (Zone 4) Gardiens, employés d'immeubles, personnel affecté sur une résidence

PRÉ-REQUIS

Formation initiale BS-BE Manœuvre.

- Titre d'habilitation à présenter au formateur au début de la formation
- Equipements de Protection Individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension VAT)

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM* de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



330€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

1 665€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE

BS - BE Manœuvres :

Chargé d'intervention élémentaire -

Chargé d'opération spécifique de manœuvres

Norme NF C 18-510 et ses amendements A1 + A2

RECYCL BS-BE M : 1,5 jours - 10,5 heures

OBJECTIFS

Maintien des connaissances des stagiaires sur la réglementation et les règles de sécurité électrique relatives aux interventions élémentaires et aux opérations de manœuvres sur les installations et les équipements basse tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Notions essentielles d'électricité Sensibilisation aux risques électriques

- Accidents d'origine électrique
- Risque électrique
- Domaines de tension
- Mesures de protection
- Limites et zones d'environnement

Equipements de protection Habilitation électrique

- Réglementation
- Principes généraux
- Symboles d'habilitation / Equivalences
- Titre d'habilitation

Chargé d'intervention élémentaire BS

- Définition - Limites
- Rôle des différents acteurs
- Intervention chez un particulier
- Mise en sécurité d'un circuit
- Mise hors tension
- Procédures de remplacement

Chargé d'opération spécifique BE Manœuvres

- Manœuvres - Définitions
- Protection de l'opérateur
- Formation
- Compétences requises

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

* Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

Courants Faibles

Câblage résidentiel Voix

Données Image (V.D.I)





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

- Installateurs électriciens désirant acquérir des notions
- Installations antennistes souhaitant développer ses compétences
- Techniciens de bureaux d'études
- Techniciens de SAV

PRÉ-REQUIS

Avoir des notions sur le fonctionnement d'une installation de communication

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Analyse des composants des installations de réception audiovisuelle et des réseaux de communication
- Manipulations sur mesureur de champ
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté, spécialisé en télévision

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



430€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

2 625€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

COURANTS FAIBLES

Réception et distribution des signaux audiovisuels - Réseaux de communication dans le résidentiel

TVCOM2 : 2 jours - 14 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires :

- connaîtront les modes de réception et de distribution des signaux de télévision et les systèmes de câblage résidentiel des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation
- seront en mesure d'offrir à leurs clients des solutions adaptées à leurs besoins

PROGRAMME

Réception et distribution des signaux audiovisuels

- Bases
- Niveaux, gain, pertes
- Antennes - Plan de fréquences
- Produits passifs et actifs
- Satellite
- Qualité du signal - Cause de dégradation
- Structure d'une installation collective
- Evolution de l'antenne collective
- Mise en situation pratique, pointage antenne terrestre et satellite
- Utilisation d'un mesureur de champs

Câblage résidentiel des réseaux de communication

- Impédance
- Lien permanent
- Débit et bande passante
- Constitution des câbles à paires torsadées
- Connecteurs
- Accessoires
- Applications supportées
- Arrêté du 03 Aout 2016
- Exercices
- Essais

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com

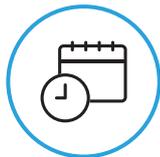
Inscriptions



PAR COURRIER AU SERVICE FORMATION

**Tour KUPKA B - 16 rue HOCHÉ - CS 50339
92906 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

INSCRIVEZ-VOUS À NOS FORMATIONS



**Consultez le planning
des formations CONSUEL
en région sur notre site internet
www.consuel.com**



**Inscrivez-vous
en ligne**



**Contactez-nous
pour plus d'informations :
contacts.formation@consuel.com**



FINANCEMENT DES COÛTS DE FORMATION

Sous réserve d'accord de chaque financeur, les formations du CONSUEL peuvent bénéficier de financement FAFCEA (pour les stagiaires non salariés du bâtiment), CONSTRUCTYS (pour les salariés du bâtiment) ou autre OPCO auquel cotise l'entreprise.

Conditions générales de vente des formations CONSUEL

1. L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du stagiaire ou de son entreprise ou organisme employeur.

Le bulletin d'inscription peut être retourné par courrier ou télécopie.

Les inscriptions par téléphone sont admises ; elles ne seront définitivement prises en compte qu'à réception de leur confirmation écrite dans un délai de 48 heures. A réception de l'inscription, un courrier de confirmation est adressé au signataire de la demande, accompagné de la convention de formation en deux exemplaires, dont l'une doit impérativement être renvoyée au service formation de CONSUEL, signée au plus tard 15 jours avant la date de la formation.

2. Le prix par participant (uniquement pour les stages inter-entreprises), stipulé en Euro HT, T.V.A. en sus au taux en vigueur, est indiqué sur chaque programme détaillé. Ce prix est forfaitaire et couvre les frais pédagogiques, la documentation et la restauration (pauses et déjeuner).

3. Le règlement du prix de la formation s'effectue :

Pour les stages inter-entreprises :

- Présentiel : au moment de l'inscription, le stagiaire envoie un chèque du montant total de la formation à l'ordre de CONSUEL qui sera encaissé à l'issue de la formation.

- Formation à distance : au moment de l'inscription, le stagiaire effectue le virement qui fera l'objet d'un remboursement en cas d'annulation de la session de formation.

NOTA : CONSUEL se réserve la possibilité de refuser l'accès au stage aux personnes n'ayant pas fourni de règlement (chèque ou virement) ou d'attestation de prise en charge de la formation lors de leur inscription.

Pour les stages intra-entreprises :

La signature de la convention de formation valant conclusion du contrat, le règlement de la totalité du montant de la formation s'effectue à l'issue de chaque session par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de CONSUEL, à réception de la facture par le client.

En cas de règlement par un organisme payeur désigné par le client, ce dernier l'indique expressément sur son bulletin d'inscription ou bon de commande en renseignant les coordonnées exactes de l'organisme. Il procède directement à la demande de prise en charge avant la date de la formation et s'assure de sa bonne fin. Le client reste en tout état de cause responsable du paiement de la formation, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire.

Dans le cas d'une prise en charge financière partielle de la formation par l'organisme payeur, le client sera facturé du reliquat.

Dans le cas où CONSUEL ne disposerait pas du dossier complet de prise en charge avant la date du stage, le client sera facturé de l'intégralité du montant de la formation. Un avoir pourra être établi le cas échéant sur demande écrite et sur présentation des pièces justificatives.

A défaut de retour de la convention de formation, les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée conformément aux dispositions du Code du Travail. Il appartient toutefois au client de vérifier l'imputabilité de

celle-ci. L'attestation de présence, envoyée avec la facture, est adressée au participant ou au client après le stage, sous condition de l'émargement de la feuille de présence par les stagiaires.

Dans le cas où CONSUEL serait contraint d'annuler une session pour des raisons de force majeure, il s'engage à proposer une nouvelle action, programmée dans les mois suivants celle annulée, sans frais supplémentaires.

4. Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, CONSUEL se réserve le droit de reporter ce stage sous réserve d'en informer chaque stagiaire (par téléphone et confirmation par télécopie) au plus tard 10 jours ouvrés avant la date du stage initialement réservé. Une autre session ou un autre stage pourra être proposé. En cas d'impossibilité de report, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés, sans que le client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

Le lieu précis et les horaires exacts de formation sont détaillés sur la convocation adressée aux stagiaires.

5. Les demandes de report d'inscription sont admises dans la limite des places disponibles. La demande doit être confirmée par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant la date du stage initialement réservé.

6. Les demandes d'annulation doivent parvenir par écrit au Service Formation de CONSUEL, au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du stage ou de la session « intra » concernée. Dans ce cas, le chèque envoyé à l'inscription sera alors restitué au client et un report de date pourra être proposé.

Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, et à titre d'indemnité forfaitaire et définitive :

- Pour les stages inter-entreprises : 30% du montant sera facturé par CONSUEL, sauf cas de force majeure à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif ou sauf si le stage est reporté à une date ultérieure à convenir d'un commun accord ;

- Pour les stages intra-entreprises : 50% du montant total de la session annulée sera demandé au client.

7. Les demandes de remplacement d'un stagiaire par un autre sont admises à tout moment. Elles doivent être confirmées par écrit pour l'établissement des documents administratifs.

8. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

9. Attestation de formation

Chaque participant reçoit, à l'issue de la formation, une attestation certifiant qu'il a bien suivi les enseignements de la formation à laquelle il était inscrit.

10. Réclamation : Pour être retenue, toute réclamation doit parvenir au Service Formation de CONSUEL, dans les 15 jours suivant la tenue du stage. En cas de contestation, le litige sera soumis au Tribunal de Commerce de PARIS.

11. Pénalités de retard : Conformément aux articles L.441-3 à 6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article L.441-9).



Notes

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for taking notes.

Service formation

Tour KUPKA B - 16 rue HOCHE - CS 50339
92906 PARIS LA DEFENSE CEDEX
contacts.formation@consuel.com
www.consuel.com

CONSUEL NORD-OUEST

Samia BOUKRAMA
Tél. : 01 41 97 86 77
Port. : 06 42 63 59 28
samia.boukrama@consuel.com

CONSUEL NORD-EST / IDF EST CONSUEL HIDF/ NORD

Armelle DAGO
Tél. : 01 41 97 86 83
Port. : 07 72 39 29 75
armelle.dago@consuel.com

CONSUEL SUD-OUEST

Samia BOUKRAMA
(Dpts 16-17-18-19-23-
24-33-36-37-40-41-46-
47-64-65-79-86-87)
Peter VAUZELLE
(Dpts 09-11-12-30-31-
32-34-48-66-81-82)

CONSUEL SUD-EST

Peter VAUZELLE
peter.vauzelle@consuel.com
Tél. : 01 41 97 86 76
Port. : 06 42 63 00 55



CONSUEL OUTRE-MER

Samia BOUKRAMA
Délégation régionale Antilles/Guyane
Délégation régionale La Réunion/Mayotte

Guadeloupe



Pointe-à-Pitre

Martinique



Fort-de-France

**Guyane
Française**



Cayenne

La Réunion



Saint-Denis

Mayotte



Mamoudzou